

moins à celui de 1908, mais le tonnage est inférieur de plus de 4,500 tonnes à celui de l'année précédente.

An de qui concerne les pertes d'existence la somme de nos nationaux morts en 1909 est de 322, ce chiffre s'élève à 332, chiffre inférieur de 243 à celui de l'année 1906. Sur ce nombre, 142 ont péri victimes de naufrages ou d'accidents de mer, et 440 sont morts d'accidents divers ou de maladies survenues à la mer.

Pendant l'année 1909 il a été distribué par la caisse de prévoyance aux marins naufragés, à leurs veuves, orphelins ou ascendants, 485,163 francs; en indemnités journalières et renouvelables, 400,662 francs, et payé comme pensions 360,740 francs.

La guerre italo-turque

On continue à parler de la paix

Rome, 4 janvier. — Toute la presse s'occupe des possibilités de paix qui s'ouvrent pour le moment. On assure que les ambassadeurs de France et de Russie s'occupent activement.

Les informations qui arrivent de Constantinople sont favorables. Il est tout à fait inexact, comme certains journaux l'annoncent, que l'ambassadeur Garoni ait été invité à se tenir prêt à partir pour Constantinople.

A BENGHAZI — LES ITALIENS REPOUSSENT UNE ATTAQUE

Tripoli, 4 janvier. — Hier soir, un groupe turco-arabe a attaqué les tranchées italiennes de Benghazi.

L'artillerie italienne a repoussé facilement cette attaque qui n'a pas été renouvelée. Les assaillants ont laissé plusieurs morts sur le terrain.

ENVOI DE TROUPES EN TRIPOLITAINE

Rome, 4 janvier. — Le régiment d'infanterie de Viterbe va partir pour Naples; un autre régiment sera formé à Sienne. Ces troupes et quelques autres contingents formeront une nouvelle brigade, qui s'embarquera dans quelques jours pour le Cyrenaïque.

Après l'arrivée de ces troupes, il y aura en Afrique trois corps d'armée, forts chacun de 30,000 hommes.

LA CRISE INTERIEURE EN TURQUIE

Constantinople, 4 janvier. — La dissolution de la Chambre ottomane est retardée de quelques jours. L'état de santé de Said pacha, qui est toujours souffrant et garde le lit, est la raison qui a déterminé le nouveau cabinet à retarder la dissolution de la Chambre.

L'idée de la nécessité de conclure la paix avec l'Italie se répand de plus en plus dans les milieux politiques.

LES BANQUES ITALIENNES EN TURQUIE

Nous avons dit précédemment que la Porte avait ordonné la fermeture des établissements de crédit italiens.

La Gazette de Francfort a déclaré apprendre de bonne source que l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople a protesté par écrit auprès du gouvernement turc contre cette mesure.

LES PERTES ITALIENNES DEPUIS LE DEBUT DE LA GUERRE

Rome, 4 janvier. — Depuis le début des hostilités jusqu'au 31 décembre, l'armée italienne a eu 300,000 hommes tués ou blessés, dont les deux tiers ont été blessés ou malades. Ceux-ci ont été ramenés en Italie et la plupart d'entre eux sont maintenant rétablis. Les pertes nées du dépassement pas le chiffre de 1,800 hommes.

La révolution en Chine

On reprend les négociations

Pékin, 4 janvier. — A la suite des excuses exprimées par les révolutionnaires pour l'attaque survenue à Han-Kou maigre l'armistice, on a obtenu de Yuan-Chi-Kai qu'il suspendit les hostilités et poursuivît les négociations.

Ces pourparlers auront lieu entre lui et le chef révolutionnaire Wu-Ting-Fang de l'ékin à Shanghai par le téléphone.

Les trois millions de taels donnés par les princes ont amélioré dans de grandes proportions la situation du gouvernement régulier. On pense qu'il lui sera désormais possible de négocier sur un pied d'égalité avec le gouvernement révolutionnaire.

LE VACUATION DE HANKOU

Les impériaux ont informé les révolutionnaires qu'ils disposaient seulement d'une cinquantaine de wagons, alors qu'il leur en faudrait un millier, et qu'en conséquence, l'évacuation de Hankou prendrait une cinquantaine de jours.

Le général Li Yuan-Heng a approuvé une convention spéciale à ce sujet. Il enverra les révolutionnaires faire la police des quartiers évacués.

L'ATTITUDE DE YUAN-CHI-KAI

D'après le correspondant du « Daily Telegraph » à Shanghai, Wu Ting Fang espère encore amener Yuan Chi Kai à la cause républicaine. Il veut se demander à Yuan Chi Kai de venir en personne à Shanghai pour y prendre en main la conduite des négociations.

SUN YAT SEN A NANKIN. UN NOUVEAU CALENDRIER

C'est lundi dernier, que d'après le correspondant du « Daily Mail » à Shanghai, Sun Yat Sen est entré à Nankin, la capitale républicaine de la Chine. Il a pris aussitôt possession de ses nouvelles fonctions de président du gouvernement provisoire. Un nouveau calendrier a été proclamé, le début de l'année étant fixé au 1er janvier comme en Europe.

REINFORCES ANGLAIS POUR CANTON

Hong-Kong, 4 janvier. — Des renforts importants, comprenant le 129ème régiment indien des Baluchis et un détachement d'artillerie anglaise, avec canons et munitions, se rendent à Canton.

L'élection de la Guadeloupe

M. HENRY BERANGER SERA CANDIDAT.

Paris, 4 janvier. — M. Henry Beranger a accepté la candidature qui lui était offerte à un siège sénatorial à la Guadeloupe.

En tombant de l'omnibus

Un serrurier blessé une passante et se tue. Paris, 4 janvier. — Un étrange accident, qui a fait deux victimes, s'est produit hier, dans la soirée, près de Lebourg, ex-ouvrier serrurier, demeurant à l'Impériale d'un tramway de la ligne Madeleine-Boulogne, avant

l'arrêt complet du véhicule, lorsqu'un brusque cahot lui fit lâcher la rampe et le projeta dans le vide.

Il tomba sur une jeune fille de quatorze ans, Marie Brun, dont les parents habitent l'avenue de la République. Celle-ci s'affaissa, grévaement blessée, tandis que Lebourg se froissait le crâne et se tuait net.

Marie Brun a dû être transportée à l'hôpital Boucicaut.

Chez les Instituteurs

L'AFFAIRE LEGER

L'assemblée de la Fédération des syndicats d'instituteurs vient, au soir, de recevoir notification de la peine de la censure. Interrogé sur l'impression produite sur lui-même par cette mesure disciplinaire et l'effet qu'elle pouvait avoir sur le personnel enseignant, M. Léger a fait les déclarations suivantes :

— Mes camarades n'en seront pas plus surpris que moi. Le ministre avait pris l'initiative de la sanction qui me frappe et le parlement s'était prononcé pour l'acquiescement. Notre tribunal disciplinaire donne un avis, mais l'administration a le droit de passer outre (ce qu'elle fait le plus souvent).

— Mes camarades ne sont pas plus surpris que moi. Le ministre avait pris l'initiative de la sanction qui me frappe et le parlement s'était prononcé pour l'acquiescement. Notre tribunal disciplinaire donne un avis, mais l'administration a le droit de passer outre (ce qu'elle fait le plus souvent).

— Je ne suis donc ni étonné, ni indigné de ce qui arrive. Certes, le ministre exagère lorsqu'il considère l'envoi de ma lettre à M. Six comme un acte révolutionnaire. En écrivant au vice-recteur de Corse, je désirais simplement l'avertir que nous n'accepterions pas sans protester vigoureusement l'accomplissement d'une telle mesure.

— Si, au lieu de l'envoi de ma lettre à M. Six, j'avais fait un appel public, j'aurais dit exactement la même chose en conversation privée. Mais la Corse est un peu lointain. Il fallait que j'écrivisse. Ma lettre était un commencement de conversation, à laquelle j'aurais pu la prochaine fois nous nous dispenserions d'écrire. Nous ferons immédiatement appel à l'opinion publique et au parlement.

— Le ministre prétend que vous auriez pu vous adresser à lui, et que c'était votre devoir de le faire.

— Les ministres ont toujours ignoré volontairement les syndicats d'instituteurs. Ma lettre aurait subi le sort de nombreuses missives antérieures. Elle était destinée, comme on dit vulgairement, à être « jetée au panier ». D'ailleurs, les déplacements d'office sont effectués très vite, et M. Paoli aurait été envoyé à Spéloncato avant que ma lettre arrivât à M. Steeg. Nous nous serions trouvés en présence du fait accompli. Or, il est de règle presque constante, dans les administrations, de déclarer que les supérieurs ont toujours raison. On s'imaginerait ainsi maintenir la discipline. M. le ministre n'aurait pas hésité à couvrir le vice-recteur.

— D'autre part, l'administration considère l'envoi de ma lettre comme une manifestation d'action directe. C'est parfaitement exact. Nous sommes prêts à recourir à cette manière de faire chaque fois que cela est nécessaire, bien entendu quand nous aurons la conviction que nous n'agissons pas à l'encontre des lois et que nous n'accomplissons aucun acte irrespectueux à l'égard des chefs.

DANS LA REGION LA R. P.

et les Elections Municipales

La réponse du Comité de M. Dron aux propositions de l'Action Libérale Populaire

Tourcoing, le 3 janvier 1912. — Monsieur Bernard-Falpo, représentant de l'Action Libérale Populaire,

Nous soulevons le titre sous lequel nous vous considérons comme fondé à faire des ouvertures en vue d'un rapprochement pour les élections municipales prochaines, le substituant à celui de « président du Comité républicain proportionnaliste » que vous employez dans la lettre à laquelle nous répondons. Le premier est, en effet, le seul que nous connaissions comme représentant l'existence d'un parti politique ayant un programme, des traditions, un programme, parti qui s'est successivement appelé « républicain catholique », « républicain indépendant », plus récemment « républicain libéral populaire ». Soit serait-il dénué de tout caractère politique ? Soit, peuve que nous sachions qui nous sommes les uns et les autres avant de causer.

— A l'appui de votre proposition de répartition proportionnelle des voix obtenues par les différents candidats, vous invoquez la consultation électorale de 1910 qui ne laisse, d'après vous, aucun doute sur l'opinion de nos citoyens à unanimes à réclamer la R. P.

— Vous parlez d'ailleurs de voter « à l'ensemble du département peut-on dire, pour le vote d'une loi qui imposera l'application du régime de la R. P. que seuls des élections locales, (ou à des élections cantonales), cette loi, nous la désignons comme vous ; elle sera vraisemblablement votée par le parlement pour s'appliquer à l'élection des députés en 1914. Rien de plus ; il ne s'agit pas de question d'élections municipales.

— Sur ce dernier point, vous savez ce qu'il est advenu de pourparlers engagés de plusieurs côtés depuis 5 semaines, à Lille, à Douai, à Valenciennes, à Roubaix. Ils ont échoué. Les raisons invoquées par tel ou tel parti, suivant les localités, pour s'échapper par la tangente varient, mais ne manquent pas de valeur.

— Ce sont vos propres amis politiques qui, à Roubaix, vous ont dit que M. Cléty, d'adhérer pas que la R. P. soit appliquée au profit d'un parti dans une Commune sans l'être dans toutes les communes voisines... Il ajoutait que cela s'appliquait isolément à la R. P. sans aucun commencement de fusion des résultats des élections sénatoriales et qu'un usage d'application, pour être sincère, devait s'étendre au département, au moins à l'arrondissement.

— Pour être sincère, après-on donner le change ? Qu'on examine les réponses officielles des partis, les déclarations individuelles ou les interviews qui ont encombré les journaux depuis six semaines, l'évidence saute aux yeux. Chaque parti veut bien que la R. P. fut appliquée à ce que peut lui être favorable, mais il la refuse, sous un prétexte quelconque, quand il lui apparaît qu'elle serait contraire à son intérêt. Question de conlange et de calcul et non pas de question de principe ; voilà ce qu'il y a au fond de toutes ces conversations.

— Le temps était épouvantable et nous fimes tous nos efforts pour nous tenir debout à la lame ; mais nous ne sommes pas remplacés à la barre du navire pour ne pas être brisés par les lames qui nous rejettent contre ses flancs. Pendant ce temps le capitaine faisait mettre le second canot de tribord à la mer ; poussés par le vent nous partimes en dérive. Nous ne devons plus revoir nos camarades.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

Mais pourquoi, allant plus loin, ne dirions-nous pas — ce que pensent tous les hommes de sens et d'expérience — que la R. P. intégrale est impraticable, qu'on ne conceit pas comment on pourrait la concilier avec le régime de la loi municipale actuelle ? Deux années de suite, la démonstration de cette conclusion a été faite, à Paris, au grand congrès des maires où sans distinction d'opinions, conservateurs, progressistes, collectivistes, radicaux-socialistes de toutes nuances se sont mis d'accord pour affirmer l'impossibilité d'administrer une ville sous un seul régime.

— C'est la même chose. Dans la plupart des villes importantes, l'élection se fait au ballottage ; il est rare qu'un même parti, à lui seul, emporte la majorité absolue au premier tour. Comment dans ces cas, commencent-ils l'Administration à laquelle ils veulent être confiés la gestion des intérêts de la ville ? Le Maire sera forcément choisi parmi les représentants d'un des partis en minorité en sorte qu'il sera à la merci de la coalition des représentants des deux autres partis qui, pour les besoins du moment, ou par simple intérêt politique, voteront, à tout moment, suscitant du grabuge et l'empêchant d'administrer.

— Mais, dira-t-on, cela existe bien ailleurs ? Oh, donc ? En Belgique ? Les bourgmestres sont désignés par le vote dans les grandes villes, par les Conseils provinciaux dans les communes moins importantes.

— L'Administration des communes est donc assurée d'une certaine stabilité et leurs intérêts vitaux sont au moins sauvegardés. Veut-on changer le régime de la R. P. en France, donnez aux conseils municipaux le droit d'être les maires ? On peut promettre un joli succès à l'auteur d'une pareille motion. Veut-on suivre l'exemple de l'Allemagne, où les bourgmestres, nommés par le gouvernement, sont des fonctionnaires de carrière largement rétribués ? Qui donc osera le proposer ?

— Ces considérations devaient nous faire hésiter, convencez-vous, à vous enrober le pes dans le sillon de la R. P., mais la dernière phrase ajoutée au vote de votre lettre, nous fait apparaître un autre côté peu engageant de cette réforme préconisée au nom des idées de justice et de pacification.

— La présente lettre, dites-vous, a été adressée aussi à M. le président du parti républicain socialiste, dont le siège fédéral est à Paris, place de la République, et nouveau parti ayant annoncé, par circulaires, qu'il « irait à la bataille » aux élections municipales prochaines. Vous pourriez peut-être ajouter que ces intentions vous ont été confirmées par des démarches personnelles bien suggestives.

— Ainsi donc, en acceptant de se rendre à votre rendez-vous, nos délégués devraient se rencontrer avec les porte-paroles de ce groupement dissident qui ne s'est encore fait connaître que par les numéros de ses prospectus. Ce n'est pas un ramassage de débris de notre grand parti républicain qui a toujours su grouper l'ensemble des citoyens sincères, depuis les nuances radicales modérées jusqu'aux nuances socialistes, dont beaucoup d'entre nous se réclament. Et vous voudriez nous nous allions parlementer avec eux ? Dites donc, est-ce que vous le feriez pour votre propre compte s'il se présentait dans votre parti des traités avec lesquels on vous conseillait de vos commettre ? Est-ce que la trahison n'est pas toujours une chose méprisable en la matière ?

— Les objections de principe et les raisons de circonstance ci-dessus énumérées ne nous permettent pas de donner suite au projet d'entente dont vous songiez à jeter les bases dès maintenant. Nous nous présenterons devant vous, au moment de votre prochain engagement, avec un programme de réformes et des méthodes d'action dont ils auront pu apprécier les résultats. Les délégués se prononceront. Et puis, au lendemain du premier tour, nous examinerons la situation sans aucun parti-pris et apprécierons quels pourront être les moyens les meilleurs pour assurer la bonne gestion des affaires communales à laquelle nous si inégalement liés l'avenir et la prospérité du Tourcoing.

— Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

— Le Comité directeur de la Solidarité.

A DUNKERQUE

LE NAUFRAGE du "Ville de Carthage"

LES RESCAPES ARRIVENT A DUNKERQUE. — RECIT COMPLET DU SINISTRE ET DU SAUVETAGE DE L'EQUIPAGE PAR LE VAPEUR ALLEMAND.

Les quatre rescapés du vapeur « Ville-de-Carthage » sont arrivés hier soir vers 7 heures par le train de Lille, à Dunkerque.

Voici le rapport de mer que le maître d'hôtel Pierre Barras a composé hier matin au bureau de la marine.

« L'état parti de Philippeville, avec un plein chargement d'orge pour Dunkerque, le premier décembre, nous avons eu du beau temps jusqu'à 7 heures du soir où nous passions par le travers de Finistère. Nous étions route au Nord-Est quand, à 9 heures, le vent ayant fraîchi pendant toute la journée, nous dûmes mettre en cap dans la soirée. A 8 heures, la barre à vapeur se cassa et nous devions nous servir de la barre franche. La mer devenait de plus en plus grosse et le navire faisait beaucoup d'eau. A 10 heures, nous dûmes mettre à l'ancre et nous installâmes alors un gouvernail de fortune que nous manœuvrâmes à l'aide de palans.

— A la suite des violentes coups de roulis, le chargement se déloga et le navire commença à incliner sur tribord. Au petit jour nous pouvions repérer la barre à vapeur et faire route à l'Est-Nord-Est. Le navire s'inclina de plus en plus. Pendant toute la journée du 9, nous avons travaillé à le redresser en déplaçant le charbon des soutes, malgré nos efforts le navire s'inclinait toujours davantage. A dix heures du soir la chaudière fut envahie par le tribut, les lames embarras à bord par le côté tribord noyèrent les feux ; le navire ne pouvant plus tenir le large, le capitaine fit lancer des fusées de détresse auxquelles ne répondit point un navire inconnu qui passa cependant en vue de nous.

— La situation s'aggravant, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

— C'est dans ce canot que nous nous sommes aggraver, tout l'équipage fut appelé sur le pont et les canots furent disposés pour être mis à la mer. A onze heures le canot de tribord fut enlevé par une lame.

obligea à modifier notre direction en ouvrant vent arrière.

— A onze heures, quelques enfilés aperçus par le vapeur allemand « Ellen-Menzel », qui nous recueillit à son bord, nous étions exténués de fatigue et à moitié morts de froid.

— Sur l'« Ellen-Menzel », un accueil des plus chaleureux nous était réservé et les soins les plus dévoués nous furent prodigués.

— Fait en mer à bord de l'« Ellen-Menzel » le 12 décembre 1911.

Le voyage au long cours de deux jeunes dunkerquois

La traversée du vapeur « Ville-de-Cette », de Dunkerque à Toulon, a été marquée par un incident peu banal. Deux jeunes de Dunkerque nommés Louis Vandendrienne, âgés de 16 ans, et Paul Toumar, âgés de 16 ans, croyant que le navire allait à Brest, avaient décidé d'y prendre passage. A cet effet, ils se cachèrent à bord dans un canot, pendant la nuit du 17 décembre. Le lendemain, la « Ville-de-Cette » levait l'ancre et, au lieu de faire escale à Brest, continuait sa route sur Toulon.

— Les deux garçons, surpris par la faim, sortirent de leur cabestan, se présentant au capitaine et expliquant leur cas. Le commandant du navire admonesta les jeunes gens, leur donna à manger, les mettant au pain sec et au café. Cette rigueur fut seulement atténuée le jour de Noël et le jour de l'An. De plus, ils eurent à supporter cinq jours de tempête, ce qui retarda le voyage.

— La « Ville-de-Cette » arriva à Toulon et après un court séjour à l'arsenal, pour débarrasser son charbon, le capitaine informa aussitôt la police de la présence à bord des deux garçons, que les agents de la sûreté allèrent chercher pour les conduire au poste central de police. Après interrogatoire, ils furent relâchés, en attendant que leurs familles soient prévenues.

LES DÉTOURNEMENTS à la caisse de secours des mines de Douchy

PORTOIS RESTE INTROUVABLE. — ENQUÊTE JUDICIAIRE EST OUVERTE.

Comme nous le disions hier, la nouvelle des importants détournements commis à l'Administration de la caisse de secours et la disparition de Porto, son président, ont causé une vive et pénible émotion dans la



A gauche, tenant en main la bague du drapeau, Desré Portois. — A droite, le citoyen Charles Clément.

— Cette carte était signée François Roulat, verrier, originaire de Masnières et demeurant cour Macarez, 5. Interrogé par la gendarmerie, Roulat déclara que sa femme avait avorté régulièrement d'un fœtus de cinq mois et qu'il avait voulu faire la déclaration à la mairie, à travers le bureau de l'état civil fermé.

— Roulat ajouta ensuite que craignant une épidémie avec ce fœtus déposé chez lui, il crut bien faire en déposant le fœtus dans la cour de la gendarmerie.

— La boîte fut ouverte. Elle contenait en effet le cadavre d'un nouveau-né enveloppé dans un essuie-mains.

— Un procès-verbal a été rédigé contre Roulat, qui repart ensuite son fœtus.

A CALAIS

Las de la vie à dix sept ans

UN JEUNE HOMME SE PEND DANS UN PLACARD

M. S..., hâlé, demeurant rue Voltaire, quartier du Petit-Courpain, en entrant dans sa chambre à coucher, mardi soir, aperçut avec l'émotion qu'on devine, son fils Henri, âgé de 17 ans, pendu dans un placard servant à ranger les vêtements.

— Le malheureux père coura aussitôt la corde et prodigua les soins les plus énergiques à son enfant ; mais tout fut inutile. Le mort avait fait son œuvre et le docteur Crivot, médecin légiste, mandé de suite ne put que constater le décès.

— Le jeune désespéré avait laissé sur la table un billet écrit au crayon dans lequel il déclarait qu'il en avait assez de la vie et priait sa famille de lui pardonner le chagrin qu'il lui causait.

— Ce tragique évènement a causé une vive émotion dans le quartier du Petit-Courpain où le jeune homme était très estimé.

Dernière Heure

Le double crime de Thiais

UNE ARRESTATION. — L'ALIBI DE DUBUSSAUCHOY. — UNE PISTE SENSATIONNELLE

Paris, 4 janvier. — Accompagné de l'inspecteur principal Robert et de plusieurs agents de la sûreté, M. Boucard, juge d'instruction, est resté, ce matin, à Thiais, où il a procédé à de nouvelles constatations au sujet de l'assassinat de M. Hippolyte Moreau et de sa domestique, Mima Harfoux. Une somme de 250 francs notamment a été retrouvée dans le tiroir de la table de nuit de la domestique.

— Le magistrat s'est attaché à vérifier l'alibi fourni par un individu, nommé Eugène Dussauchoy, qu'on soupçonnait d'être un des assassins.

— Questionné sur l'emploi de son temps dans les heures qui ont précédé et suivi le crime, Dussauchoy a fait à M. Boucard l' étrange récit que voici :

— Dans la nuit de mardi à mercredi, j'ai pris un billet de 3e classe, à destination de Choisy, à la gare du Chevaleret. Une fois monté dans le train, je me suis endormi d'un si profond sommeil que je ne me suis réveillé qu'à Orléans. Un inspecteur de la gare m'a demandé mon billet. Je lui ai expliqué mon cas. Il m'a fait descendre et m'a dirigé vers Paris. Mais je me suis encore endormi en cours de route ; lui et si bien que c'est seulement au moment où mon train pénétrait dans la gare d'Orléans que des employés me réveillèrent. Procès-verbal me fut dressé pour avoir contrevenu aux ordonnances qui prescrivent les chemins de fer. Je suis enfin arrivé au Chevaleret à une heure assez avancée dans la nuit, et c'est alors que le crime avait été perpétré pendant plusieurs heures. Il va de soi que j'ignorais. Ne m'en demandez pas davantage.

— En attendant que le récit de cette odieuse soit vérifié dans ses moindres détails, Eugène Dussauchoy a été consigné à la disposition de la justice.

— On assure que les inspecteurs de la sûreté sont sur une piste qui donnerait à ce double assassinat un caractère particulièrement odieux.

Les dangers de la brume

UN NAVIRE ECHOUÉ PRES DE TOULON

Toulon, 4 janvier. — La préfecture maritime vient d'être avisée par les sémaphores qu'un bateau de cent cinquante tonnes, ayant sept hommes d'équipage, s'est jeté à la côte à Bandol entre Toulon et Marseille, et qu'il détendait des secours urgents.

— Le vapeur de l'Etat « Le-Goliath » a quitté le port sur l'ordre du vice-amiral Marin-Darbel pour secourir le navire en détresse.

Toulon, 4 janvier. — Le vapeur de l'Etat « Le-Goliath » a quitté le port à 10 heures et a commencé le sauvetage du navire échoué au large de ce port. On a réussi à sauver l'équipage et les passagers.

TROIS-MATS EN DETRESSE AU CAP FRELCH

Brest, 4 janvier. — Une brume épaisse règne sur les côtes après la préfecture maritime a été avisée qu'un trois-mâts goélette est en détresse au cap Frelch et réclame des secours immédiats.

— Deux bateaux de sauvetage sont partis sur les lieux.

Un incident diplomatique à Washington

Washington, 4 janvier. — Certains journaux ont parlé d'un soi-disant affront qui aurait été fait au président Taft M. Jusserand, ambassadeur de France aux Etats-Unis, en s'absentant de Washington pour faire un voyage à Panama précisément à l'époque des fêtes du jour de l'An. Il aurait ainsi voulu rendre ostensiblement parti pour M. Roosevelt, qui s'est livré récemment à de vives attaques contre la politique de son successeur.

— La vérité est toute différente. Les conseils intimes du président Taft, qui a maintes fois insisté pour le presser de visiter le chantier avant que le péicement du canal fût terminé.

— M. Jusserand est accompagné de Mme Jusserand et voyage avec le ministre de la justice et sa femme. Il doit rentrer à Washington le 9 de ce mois pour se rendre ensuite à New-York afin d'assister à un banquet donné par les membres du barreau, et où il prendra la parole après le président et le vice-président.

— Les bons rapports qui existent entre le président des Etats-Unis et l'ambassadeur de France sont bien connus. Loin d'avoir manqué d'empressement lors de la négociation des traités d'arbitrage, comme l'a insinué un journal, c'est lui qui, le premier, a publiquement approuvé l'idée, et c'est grâce à ses instances que la convention avec la France a été signée la première.

La grève des mineurs belges

20,000 GREVISTES DANS LE BORINAGE

Mons. 4 janvier. — Il y a aujourd'hui plus de 20,000 grévistes dans le Borinage. Des manifestations ont lieu partout pour entraîner ceux qui continuent à travailler.

Un drame sur la voie

TROIS OUVRIERS SURPRIS PAR UNE RAME EN DERIVE